

## Echo du CE décembre 2018

### MAINTENANT ON L'APPELLE FILDIRECT RH

Fondamental ! En 2019 l'outil Fildirect deviendra **Fildirect RH**. Et il portera les couleurs de Pôle Emploi. Le SNU a demandé le coût global de ces évolutions révolutionnaires, pas de réponse !



De plus, on pourra se connecter à distance via une appli smartphone et un algorithme subdivisera nos questions par thématiques. Un premier « grand » pas vers un *chatbot*\* RH même si, jusqu'à nouvel ordre, les réponses seront apportées par des experts RH « en chair et en os » !

\*robot conversationnel autonome



### DIALOGUE + SOCIAL =

A l'ordre du jour du dernier CE de 2018, consultation des élu-es IdF sur la politique sociale de l'Etablissement. Pour la DR tout va bien, malgré les premières suppressions d'emplois, l'augmentation généralisée de la charge de travail, la déliquescence de la formation ou encore la pauvreté du dialogue social. Des points, parmi beaucoup d'autres, qui fâchent vos représentant-es du SNU !

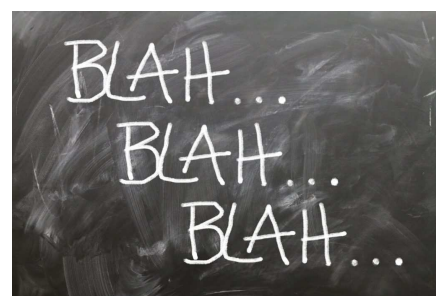
Le Comité Central d'Entreprise (CCE) a diligenté une expertise sur la politique sociale nationale\*. Fort logiquement, plusieurs CE ont demandé – et obtenu – le report de la consultation régionale, jusqu'à divulgation des résultats de cette expertise.

Ce 20 décembre, 17 élu-es d'IdF (sur 26 votant-es) ont aussi demandé le report, la politique sociale francilienne étant partie intégrante d'une réalité nationale.

Faisant fi de cette position majoritaire, le Président de séance – M. Jérôme Giudicelli, DRA en charge de la performance sociale – a maintenu la consultation arguant du fait que le périmètre régional diffère du national. Lamentable !

Face à cet énième coup porté au dialogue social, les élu-es du SNU et leur représentant syndical ont refusé de participer à ce simulacre d'échange sur la politique sociale menée en Île de France.

\*l'hypothèse d'une expertise spécifique à l'IdF n'a pas recueilli d'accord majoritaire au CE le 20/12



3 janvier 2019

## **C'EST LA RUPTURE**



Il se raconte des histoires de traitement différencié dans l'octroi des ruptures conventionnelles ? C'est pourquoi le SNU a souhaité savoir si la DR avait édicté quelques règles pour empêcher cela.

Réponse : « il y a négociation individuelle et liberté de consentement des deux parties » !

Décidément, la rupture conventionnelle cumule bien des défauts, y compris celui de nuire gravement à l'égalité de traitement !

---

***Puisque la casse des services publics n'est pas une fatalité  
Puisque la mobilisation de toutes et tous est possible***



**Vos élu-es du SNU au CE IDF**

**Christine, Siham, Sylvie**

**Adil, François, Philippe**

**Et Luis, représentant syndical**

***« Vous souhaitent une très bonne année 2019 »***